

Lévesque, Claudette

De: Louis Horvath [obiwanceleri@gmail.com]
Envoyé: 6 mars 2014 15:01
À: Greffe
Objet: À verser aux dossiers R-3863-2013 (Observations) et R-3854-2013 (phase 2)

Merci de mettre en copie Mme Pelletier et Mme Giner

J'ai plusieurs points à apporter en observation. La grande majorité concernant le déni de mes droits.

1. De toute évidence, Hydro-Québec se sert de la Régie de l'Énergie pour éviter de se plier à la loi; lors de l'envoi de ma mise en demeure j'étais en droit de m'attendre à ce que la société d'état entreprenne au moins une tentative de résolution de conflit au lieu de poursuivre son déploiement. Or Hydro-Québec a non seulement insisté que la Régie de l'Énergie cautionnait toutes ses décisions (!) mais elle s'est cantonnée à offrir le compteur non communiquant comme proposition (une proposition qui n'en est pas une et que je refuse). Dans de telles circonstances Hydro-Québec devrait proposer tout au moins un médiateur. Pour des considérations économiques elle préfère agir comme si le citoyen n'a pas de droits et noie tous les québécois dans un flou juridique dont elle profite.

2. Mes interlocuteurs à Hydro-Québec ont tenté de me faire douter de ma position personnelle dans le but de me faire abdiquer. Cette pratique douteuse, digne d'une personnalité manipulatrice et d'une situation d'intimidation. Je me sentais violé après chaque échange. Et il va sans dire, ce comportement est indigne d'une société d'état québécoise.

3. Malgré un désaccord évident, Hydro-Québec a quand même transmis mes données personnelles à son sous-contractant CapGemini (qui n'était pas enregistrée au registraire des entreprises du Québec avant février 2014). J'étais pourtant convaincu que les trois (3) mises en demeure que notre ménage a fait parvenir pendant l'année 2013 à Hydro-Québec auraient suffi à indiquer notre refus. Mais non. C'est le technicien de CapGemini, en passant dans notre quartier, qui m'a avisé qu'il avait mon adresse dans sa base de données. Quand je lui ai demandé qui lui avait fourni ces informations, il m'a répondu qu'elles avaient été fournies par Hydro-Québec. Hydro-Québec agit clairement de mauvaise foi en assumant le consentement tacite du citoyen même si celui-ci lui a dit non, par écrit.

4. Suite à la visite de CapGemini en novembre 2013, cette compagnie m'a contacté 3 fois pour tenter de me convaincre. Deux conversations surréalistes où on refusait tout simplement d'admettre que j'avais des droits en me répétant *ad nauseam* que je n'avais pas le choix et que mon statut de citoyen ne me conférait aucun droit de regard (sauf celui d'accepter que l'on change mon compteur). Le dernier appel de CapGemini n'a pas été long. J'ai immédiatement demandé au pauvre bougre qui m'appelait s'il connaissait la définition du mot « NON! ». Je lui ai ensuite répété « NON! » à 10 reprises et j'ai poliment raccroché. Je n'accepte pas l'abus verbal et psychologique, que ce soit avec moi ou avec mes concitoyens. Si nous ne voulons pas un produit ou un service

nous avons pleinement le droit de le refuser et l'entreprise / organisme n'a pas le droit de se moquer de notre refus ou porter jugement sur les raisons de notre refus.

5. Hydro-Québec ne m'a pas convaincu du tout de la nécessité ou de l'innocuité de leur nouveau compteur et pousse l'odieux de sa campagne en rendant l'acceptation de son point de vue OBLIGATOIRE. Il s'agit de parler au téléphone ou avec un représentant pour s'en rendre compte. Toute opinion qui ne concorde pas avec celle de la société d'état est rejetée. Cette attitude est contraire non seulement à la loi mais aussi à la lettre de la loi.

6. Hydro-Québec m'a laissé entendre que ce serait à moi de les convaincre des problèmes causés par le compteur dit 'intelligent'. Je suis désolé mais le fardeau de la preuve ne réside pas sur MES épaules. Je ne suis ni avocat, ni électricien et ni physicien. Je ne devrais pas être obligé de l'être pour qu'Hydro-Québec respecte mon opinion. Quand j'ai demandé qu'on me montre la loi qui me force à accepter ce produit, on m'a répété la cassette de la Régie de l'Énergie qui confère tous les droits mais on n'a pas pu me donner la loi. C'est simple. Cette loi n'existe pas.

7. Au niveau légal je crois que le fait d'accepter un compromis non seulement signifie son acceptation du compteur dit 'intelligent' mais il crée une ouverture : une fois le compteur non communicant installé, Hydro-Québec pourrait assumer que le citoyen accepte que l'on change son compteur aussi souvent que nécessaire y inclus toutes les conditions d'utilisation (tarification), se donnant ainsi la possibilité d'installer à une date future un compteur dit 'intelligent' avec, cette fois-ci l'assentiment « tacite » du citoyen. Encore, je ne suis pas avocat mais cette situation m'inquiète grandement.

8. Je n'ai signé nulle part pour permettre à Hydro-Québec d'accumuler des statistiques d'usage détaillées. Je n'ai pas signé non plus pour permettre à Hydro-Québec de vendre ou partager ces données avec qui que ce soit. Vous noterez que nulle part dans la correspondance de la société d'état avec moi est-il question de ce sujet. Il n'est question que de la sécurité de mes données, ce qui est franchement insuffisant (et crée de la confusion). Encore ici la société d'état assume mon consentement et n'offre aucun moyen raisonnable de se soustraire à cette accumulation d'information.

9. Un calcul rapide du prix individuel de chaque compteur intelligent (3,100,000 foyers / budget de 1 milliard de dollars) donne un prix unitaire de 250\$ par foyer. Or Hydro-Québec fait bien attention de ne pas mentionner le prix à payer pour cet appareil. Si on offrait aux citoyens le choix de prendre un chèque de 250\$ ou un compteur intelligent je pense que nous aurions une vraie idée de l'acceptation du produit. Car clairement ce compteur n'est pas SANS FRAIS. La grande majorité demanderait un chèque ou un crédit. IL N'Y A PAS DE DEMANDE POUR UN TEL PRODUIT. Qu'on cesse de le présenter comme un produit désiré ou nécessaire alors que ce n'est clairement pas le cas.

10. Finalement j'aimerais mener à votre attention l'information soulevée par le journaliste Louis-Gilles Francoeur du Devoir qui révèle que « le régisseur du dossier des compteurs intelligents, » Me Richard Lassonde « est un proche du président d'Hydro-Québec, Thierry Vandal ». J'ai mal à ma démocratie.

Merci de votre attention

Louis Horvath

Citoyen